Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601725-20251215-2025121508-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

DELIBERATION 20251215-08
Rapporteur : M. le Maire
-DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURES -

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, M. Goibier, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Guillou, M. Le Vigueloux, M Dubot, Mme Guillouët et Mme Petit-Pierre, Mme Le Borgne, Mme Loho, M Tastard (arrivée à 18h35 : délibération n°2),

Absents ayant donné pouvoir : Mme Danet à Mme Jégo, M Prado à M Brunel
Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud, M Lamarre
Secrétaire de séance : Mme Petit-Pierre
Quorum : 12

Désignation de Mme Gwendoline Petit-Pierre en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DEVIS :
07/11/2025 * Devis JOSHUA DE DIEGO (atelier écriture à la médiathèque) : 160.00 € TTC
07/11/2025 * Devis PLG (fournitures de produits d'entretien pour la salle polyvalente) : 648.81 € TTC
07/11/2025 * Devis PLG (fournitures de produits d'entretien pour la maison de l'enfance) : 353.50 € TTC
07/11/2025 * Devis PLG (fournitures de produits d'entretien pour l'école La Claie) : 138.77 € TTC
07/11/2025 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 303.82 € TTC
07/11/2025 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 1 118,59 € TTC

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601725-20251215-2025121508-DE

07/11/2025 * Devis EDIALUX France SAS (fournitures diverses pour les services techniques) : 216.26 € TTC
07/11/2025 * Devis INDUSTRIPACK (fournitures diverses pour le restaurant scolaire) : 696.48 € TTC
13/11/2025 * Devis CHUBB (remise en état installation désenfumage à la salle polyvalente et à la salle de Callac) : 296.66 € TTC
14/11/2025 * Devis AG CONFORT (remplacement du circulateur de la pompe à chaleur au centre de secours) : 1 523.93 € TTC
17/11/2025 * Devis YLEA (fournitures diverses pour le service des sports) : 125.86 € TTC
17/11/2025 * Devis KRAZENN (repas agents/élus du 28/11/2025) : 956.00 € TTC
18/11/2025 * Devis BISCUITERIE DES LUTINS (paniers garnis pour les bénévoles de la médiathèque) : 164.50 € TTC
18/11/2025 * Bon de commande EDITIONS PROST (commande de 125 livres « A la découverte de la commune ») : 273.25 € TTC
20/11/2025 * Devis MORBIHAN ENERGIES (suppression de divers points lumineux à l'église de Plumelec) : 918.00 € TTC
20/11/2025 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (livres pour la médiathèque) : 994.84 € TTC
20/11/2025 * Devis SARL PRINCE (remplacement du couvercle de l'éplucheuse Sammic au restaurant scolaire) : 357.72 € TTC
01/12/2025 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour la mairie) : 175.61 € TTC
01/12/2025 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour la mairie) : 86.90 € TTC
01/12/2025 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour l'ALSH) : 507.50 € TTC
01/12/2025 * Devis OUEST ARTIFICES (location d'un projecteur d'illumination pour la mairie) : 1 500.00 € TTC
01/12/2025 * Devis GABILLET (fournitures diverses pour les services techniques) : 225.47 € TTC
01/12/2025 * Devis GABILLET (fournitures diverses pour les services techniques) : 266.40 € TTC
01/12/2025 * Devis GABILLET (fournitures diverses pour les services techniques) : 460.69 € TTC
01/12/2025 * Devis CHRIS CLEAN (nettoyage des hottes à la salle de Saint Aubin, au complexe sportif et au restaurant scolaire) : 490.00 € TTC
01/12/2025 * Devis ADX GROUPE (diagnostic de performance énergétique à la salle polyvalente) : 468.00 € TTC
01/12/2025 * SELARL NICOLAS ASSOCIES (acte d'engagement pour une mission foncière sur la commune de Plumelec) : 1 380.00 € TTC
03/12/2025 * Devis SONO WEST (fourniture d'un amplificateur-mixeur avec 6 zones et lecteur USB Bluetooth pour la mairie) : 536.75 € TTC

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601725-20251215-2025121508-DE

DIA :
Non préemption des parcelles suivantes :
* Parcelle YD 1029 - 21 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. et Mme Joris CASTERAN)
* Parcelle YD 1018 - 10 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Tanguy MEZIERE et Mme Hélène JAMEUX)
* Parcelle YD 1030 - 26 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. et Mme François DRUAIS)
* Parcelle YD 1007 - 27 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Nordine ATOUI)
* Parcelle YD 1017 - 9 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Jean-Marie CHAPRON)
* Parcelle YD 1008 - 28 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Philippe RENAULT et Mme Corinne BERTHAUD)
* Parcelle YD 1028 - 20 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. et Mme Pierre THIERRY)
* Parcelle YD 1031 - 25 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Franck LE BEL et Mme Nathalie LE BEL)
* Parcelle YD 1032 - 24 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à Mme Clémence DELAUNOY)
* Parcelle YD 1027 - 19 Rue des Cerisiers (ventre terrain TERRAVIA à M. Alexandre PROVOST et Mme Lara BEUREL)
* Parcelle AB 176 - 9 Place du Vieux Marché (vente maison individuelle Consorts CARRIER à M. TORCOLETTI Antoine)

FAIT ET DELIBERE LE 15 DECEMBRE 2025
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.